

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE GAZETTE SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an,	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois,	10 »	13 »
Trois mois,	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nos lettres de Constantinople, du 29 novembre, nous apprennent qu'un nouveau contre-ordre vient encore d'être donné au sujet du fameux contingent turco-anglais. Il avait été question de le rappeler de Kertch pour lui faire passer l'hiver à Bourgas. Depuis, on est revenu sur cette mesure, et il a été décidé qu'on laisserait ce corps à Kertch, où on lui expédiait le jour même des approvisionnements considérables. Rien, toutefois, n'a été changé pour ce qui regarde la cavalerie; elle vient positivement hiverner à Constantinople.

Les chancelliers des différentes légations se sont assemblés le 28 novembre, sur l'invitation de la Porte, afin de combiner avec le ministre de la police les meilleures mesures à prendre pour mettre fin aux désordres et aux crimes dont la capitale est devenue le théâtre depuis quelque temps. Le public attendait avec une extrême impatience le résultat de cette réunion, car les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait plus circuler sans crainte d'être arrêté dans certains quartiers, même à une heure peu avancée de la nuit.

Le gouvernement continue à envoyer des troupes en Asie; il ne veut rien épargner pour sauver Kars, s'il en est temps encore. On n'avait pas de nouvelles postérieures au 3 novembre; mais on en a reçu d'un peu plus fraîches d'Erzeroum, annonçant le départ d'un corps de dix à douze mille hommes pour Kars.

Adam Mickiewicz, l'illustre réfugié polonais, dont une dépêche télégraphique a fait connaître la mort à Constantinople, a succombé à la suite d'une maladie dont il était atteint depuis longtemps. Il était arrivé depuis peu de temps de France.

On s'occupe toujours à la Porte des réformes à introduire dans l'administration. Ces jours-ci encore il y a eu deux réunions du conseil des ministres à ce sujet.

Le courrier de Crimée n'a apporté absolument

aucune nouvelle. Les lettres sont du 27 novembre; elles annoncent que les Russes sont dans leurs quartiers d'hiver et ne paraissent nullement disposés à en sortir. En face des Français, ils ont établi des gourbis où ils doivent être assez bien abrités. Malgré les bruits contraires, on ne s'attendait à aucune attaque sérieuse de leur part pendant l'hiver, et comme il ne paraît pas entrer dans les vues des alliés de prendre l'offensive avant le printemps, on compte sur une trêve forcée de quatre à cinq mois.

L'hiver avait commencé en Crimée, et d'une façon assez rude, mais la santé et le moral de l'armée ne laissaient rien à désirer.

La Porte a déjà reçu plusieurs propositions pour la concession des lignes de chemins de fer qu'elle a l'intention de faire construire. Dans le nombre, il y en a, dit-on, deux très-sérieuses et qui remplissent toutes les conditions posées par le cahier des charges. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

Le Standard analyse de la manière suivante un discours prononcé par sir Robert Peel, dans un dîner qui lui a été offert à Burton-sur-Trent. Voici comment l'orateur s'exprime en parlant des bruits de paix :

« Je crois qu'il faut attacher peu d'importance à ces bruits de paix. Je reconnais tous les avantages de la paix, et je me réjouis autant que qui que ce soit de son rétablissement; c'est pour cela que je dirai qu'aussi longtemps que l'honneur des alliés sera à l'abri, il importe peu par quel moyen il le soit, que ce soit par l'Autriche ou par une puissance amie. Je sais que tout le monde comprend aussi bien que moi que l'Autriche n'est pas de nos amis.

« L'Autriche, avec ses manifestations de tiède amitié, n'a fait que dissimuler son hostilité en la déguisant mal; et ce que je veux dire, c'est que si on a négocié pour la paix, on doit être circonspect sur l'accueil qu'on fera à des propositions venant de l'Autriche. Je veux vous exposer nettement ce dont il s'agit.

« Je désire la paix autant que qui que ce soit; mais les négociations pour la paix étant provoquées par l'Autriche, je serai très-circonspect à leur égard. Je ne puis oublier le passé, je ne puis perdre de vue les hésitations et les vacillations de l'Autriche pendant les dernières affaires, je ne puis fermer les yeux sur la conduite perfide de l'Autriche dans les Principautés danubiennes.

« L'Autriche est entrée dans les Principautés se disant notre amie; mais la conduite qu'elle y a tenue n'était autre que celle d'une alliée de la Russie. Si elle avait voulu la paix elle aurait défendu la cause des alliés, et ce qui a été consacré, je dois le dire, par le sang de nos compatriotes, devait nécessairement avoir lieu pour la satisfaction du pays: tels sont les sacrifices auxquels elle nous a condamnés.

« Parce que la guerre était juste, le pays a volontiers accepté tous les fardeaux et toutes les rigueurs imposés par la guerre aux plus riches comme aux moins aisés, qui sont animés d'un sentiment de patriotisme, comme le témoinne ce que je vais dire du noble concours des souscriptions patriotiques et des autres fonds; ces fardeaux ont été acceptés avec un sentiment de magnanimité aussi grand qu'aucune nation en ait jamais manifesté, car nous combattons pour une nation dont l'existence était menacée et dont la population était sur le point d'être réduite à un esclavage plus despotique qu'ait jamais été l'esclavage dans la Grèce et à Rome, mais, indépendamment de tout cela, il y avait l'honneur de notre pays qui devait être conservé inviolable; c'est pourquoi, je dis qu'on ne doit pas se contenter seulement des quatre points. (Applaudissements.)

« La Crimée ne fera plus partie intégrante de la Russie, et j'ajoute qu'elle ne devra jamais plus en faire partie. » (Vifs applaudissements.)

La Gazette autrichienne a reçu d'Odessa quelques renseignements sur les travaux de défense de Nicolaïeff. On écrit à cette feuille :

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

M. le marquis, très-persuadé qu'il était maître de disposer de sa nièce, faisait peu de cas des prétentions de la famille Parker; un seul mot suffirait pour éloigner le lieutenant, il lui dirait avec politesse :

— Ma nièce, Monsieur, n'épousera jamais qu'un gentilhomme.

Et tout serait fini : il disposerait également de sa nièce avec une parole. Le seul obstacle qu'il redoutait pouvait venir de son fils, jeune homme opiniâtre, très-capable de refuser un parti qui ne lui conviendrait pas, et qu'un premier mariage avait émancipé.

Dès que M. James Parker parut, les inquiétudes de M. le marquis redoublèrent; il fut étonné de la bonne mine du lieutenant. Cette figure douce et qui néanmoins portait l'empreinte de la franchise et de la résolution, cette taille bien prise qui donnait de la grâce à tous les mouvements du corps, cet air résolu et en même temps poli qui accompagnait toujours M. Parker et faisait naître autour de lui une sympathie involontaire, firent craindre au vieux marquis que sa nièce ne fût plus difficile à ramener qu'il ne l'avait pensé d'abord. Certains hommes semblent nés pour plaire aux femmes et pour les charmer : M. Parker lui parut être un de ces hommes-là. M. le marquis jetait aussi des yeux inquiets sur cette cassette, dont il ne pénétrait pas le mystère et qui semblait préoccuper tout le monde, jusqu'à son fils lui-même.

— Monsieur le Marquis, dit mistress Parker, permettez-moi de vous présenter mon fils James.

Les deux messieurs se saluèrent.

— Eh bien, James, reprit mistress Parker, vous avez donc arraché des mains de votre voleur le trésor de Marie ?

— Mieux que cela, ma mère, répondit le lieutenant avec politesse, j'ai eu aussi le bonheur d'être utile à M. le marquis.

A moi, Monsieur ? dit le vieux M. de Castres tout étonné.

— Oui, Monsieur, j'ai à vous remettre le dernier souvenir et peut-être les dernières volontés de feu M^{me} la comtesse de Castres, votre belle-sœur, de la mère de Marie.

M. Parker tira de sa poche la lettre qu'il avait reçue du capitaine, et il la présenta au marquis.

— Cette lettre, Monsieur, dit-il, a été détournée, sur le seuil même de Post-Office, par des hommes aussi hardis qu'entrepreneurs; elle a coûté la vie à trois ou quatre personnes, et je ne dois l'avantage de la remettre en vos mains qu'à un désintéressement qui m'étonne ou à des calculs que je ne m'explique pas bien.

— Lisez, Monsieur, lisez, dit mistress Parker, qu'agitait une curiosité féminine, mais bien naturelle dans cette circonstance.

M. Henri de Castres souleva la cassette et en admira les ciselures. Marie semblait interroger M. Parker du regard. Le lieutenant s'approcha d'elle.

— C'est vous, Marie, lui dit-il, qui avez la clef de cette cassette.

— Moi !

— Oui, le capitaine Blakheath, que je viens de quitter.

— Le chef des brigands qui ont assailli votre maison ?

— Oui, Marie. On l'appelle le capitaine Blackbeath. Il est fort aimable et fort poli, car il y a deux personnes en lui, le brigand et l'homme bien élevé et même instruit. Le capitaine prétend que la clef est en votre possession; c'est, dit-il, un petit bijou que vous tenez de votre mère.

Marie se souvint alors que Madge Mac-Grégor, la servante écossaise, lui avait remis, à la mort de la comtesse une clef d'acier qui paraissait devoir n'ouvrir aucune serrure, tellement elle était petite. Madge, sans s'expliquer autrement, lui avait recommandé de conserver précieusement cette clef, d'abord en souvenir de sa mère, ensuite parce qu'elle lui porterait bonheur.

M^{lle} de Castres tira sa montre de sa ceinture, et démêla, parmi des cachets et des breloques, une petite clef microscopique si menue, et néanmoins ciselée avec tant d'art, qu'on aurait dit l'ouvrage des fées ou de ces petits gnomes souterrains auxquels l'Allemagne attribue un talent et un pouvoir surnaturels.

— J'ignore, dit la jeune fille, si cette clef me portera jamais bonheur, ainsi que l'a prétendu Madge, mais je sais, mon ami, qu'elle a failli vous coûter bien cher. Cette pensée seule me fait frémir, James; toutes les richesses de l'Inde ne valent pas pour moi une goutte de votre sang.

faite et acceptée moyennant la somme de douze mille francs de prix principal, que les acquéreurs se sont obligés solidairement entr'eux quatre, de payer au vendeur ou pour lui au porteur de la grosse dudit contrat et de ses pouvoirs, ou, par délégation, aux créanciers inscrits que ferait connaître l'accomplissement des formalités hypothécaires, le treute décembre mil huit cent cinquante-cinq, sans intérêts jusqu'à cette époque, en l'étude dudit M^e Dion, notaire, en espèces d'or ou d'argent du cours actuel.

Réserve de privilège.

A la sûreté dudit prix de vente, le domaine de Beauregard vendu est demeuré spécialement affecté par privilège expressément réservé au vendeur, ainsi que l'action résolutoire.

Propriété.

Les précédents propriétaires des biens vendus, dénommés audit contrat, sont: — 1^o M. Achille-Henri Roy de la Roche-Parnay, propriétaire, ancien officier supérieur de cavalerie, demeurant commune de Saint-Cyr-en-Bourg, vendeur; — 2^o Madame Marie-Pélagie Beauchêne de Montigni, épouse de mondit sieur de la Roche-Parnay, décédée à Saint-Cyr-en-Bourg, le vingt-un septembre mil huit cent cinquante-cinq; — 3^o M. Jacques-Victor-Amédée Favre, propriétaire, demeurant à Saumur; — 4^o M^{me} Louise-Emilie Sanzay, épouse de mondit sieur Jacques-Victor-Amédée Favre, demeurant avec lui à Saumur; — 5^o M. Pierre Druillet-Delisle fils, propriétaire demeurant commune de Saint-Martin-de-la-Place; — 6^o M^{me} Aimée-Marguerite Savatier-Chambon, épouse de mondit sieur Pierre Druillet-Delisle, avec lequel elle demeurait; — 7^o le mineur Druillet-Delisle, héritier de cette dernière, sa mère; — 8^o M. Jean-Ambroise Savatier-Chambon père, propriétaire, demeurant à Saumur; — 9^o M. Jean Savatier-Chambon, négociant; — 10^o et M^{me} Marguerite Gasnier, épouse de ce dernier, tous les deux demeurant à Saumur.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever le domaine de Beauregard et ses dépendances acquis par M. et M^{me} Lemoine et M. et M^{me} Mollay, de M. Roy de la Roche-Parnay, ainsi qu'il est ci-dessus expliqué, ils ont, en leur qualité d'acquéreurs desdits immeubles, fait déposer une copie collationnée du contrat d'acquisition dont l'extrait précède, au greffe du Tribunal civil de Saumur, ainsi qu'il résulte d'un acte dressé au greffe, le six décembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, et, par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du dix du même mois de décembre, aussi enregistré, ils ont fait signifier et certifier ce dépôt à M. le Procureur impérial près ledit Tribunal civil de Saumur, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription n'étant pas connus ils feront publier cette notification, conformément à l'article 696 du Code de procédure civile.

Pour cette poursuite de purge, M. et M^{me} Lemoine et M. et M^{me} Mollay, sus-nommés, ont constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Saumur, le onze décembre mil huit cent cinquante-cinq.
(674) CHEDEAU.

3,000 fr.

A PLACER EN VIAGER, SUR DEUX TÊTES.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (675)

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE TERREFORT, Près Saumur.

Susceptible d'être détaillée.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (676)

Etude de M^e LECOY, avoué à Saumur.

Séparation de Biens.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le premier décembre mil huit cent cinquante-cinq;

Il appert que dame Virginie Debrou, épouse du sieur Hyacinthe Boutault, boulanger, demeurant à Saumur, Grand'Rue,

A été déclarée séparée de biens d'avec ledit sieur Boutault.

M^e Lecoy, avoué à Saumur, occupait pour la dame Boutault.

Saumur, le dix décembre mil huit cent cinquante-cinq;

Pour extrait :

(677) Signé : LECOY, avoué.

Etude de M^e LABICHE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 11.

SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit du ministère de Mauriceau, huissier à Saumur, en date du sept décembre mil huit cent cinquante-cinq, dûment enregistré,

Il appert :

Que la dame Julie-Rosalie-Désirée Delaunay, épouse du sieur Isidore Roy, menuisier, demeurant ladite dame à Montsoreau avec son mari, a formé une demande en séparation de biens contre lui, par suite de l'auto-liquidation qu'elle a obtenue à cet effet, le sept décembre mil huit cent cinquante-cinq.

Et que, sur cette demande, ladite dame Roy a constitué pour son avoué M^e Labiche, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur.

Pour extrait certifié conforme.

Saumur, le huit décembre mil huit cent cinquante-cinq.

(678) Signé : LABICHE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 3 décembre 1855, enregistré.

Le sieur Julien Pautré, marchand tailleur, demeurant à Saumur, rue Saint-Nicolas,

A été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Daget, juge-suppléant audit Tribunal, a été nommé juge-commissaire de ladite faillite, et M. Kerneis, teneur de livres, demeurant à Saumur, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal, A. DUDOUET. (679)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

Une MAISON et des MAGASINS, Occupés par M. Besnard, charpentier, Rue de la Visitation.

S'adresser à M. GRANRY, sur les Ponts. (680)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le jeudi 13 décembre 1855, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée dame Marguerite-Jenny DULONG, épouse de M. Léon BONAFOUS, ex-receveur des contributions indirectes, sise à Saumur, Grand'Rue, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la communauté Bonafous.

Il sera veudu :

Lits garnis, draps, couvertures, rideaux, nappes, serviettes, quantité d'effets, commodes, buffets, glaces, pendules, argenterie, secrétaires, fauteuils, porcelaine, cristaux, stalactes, batterie de cuisine, vins en bouteilles, selle, brides, paille, bois, etc. etc.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Mardi 18 décembre 1855, à midi,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

EN TOTALITÉ OU EN PLUSIEURS LOTS,

1^o UNE MAISON,

Sise à Saumur, rues Cendrière, Bizard et des Vieilles-Messageries,

2^o ET UN JARDIN,

Situé au nord de ladite maison, contenant environ 2 ares.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. Victor MORIN, négociant à Saumur, quai de Limoges; Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (593)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A LOUER

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,

Pour entrer en jouissance de suite,

1^o UNE MAISON,

AVEC COUR, REMISE, ÉCURIE et JARDIN, Sise à Saumur,

Rue de la Chouetterie, n^o 3, Occupée par M. d'Aure fils.

2^o Et une autre MAISON, même rue, n^o 5, contiguë à la précédente.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, place de l'Arche-Dorée, et à M^e CHASLE, notaire à Saumur. (652)

SIMON, CORDONNIER,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir qu'il arrive de Paris avec un assortiment complet de CHAUSSURES pour Dames et Enfants, à des prix très-modérés. (670)

A VENDRE

UNE TENUE DE BOIS, Contenant 230 hectares, Située sur les communes de Denneze et de Gennes.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (681)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 23 décembre 1855, à midi,

BIENS

APPARTENANT AUX HOSPICES DE SAUMUR,

Et situés sur les communes de Chacé, Vivy, Bagneux, Saumur et Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Voir, pour plus amples renseignements, les journaux des 17, novembre et 1^{er} décembre. (636)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

A Saumur, rue Royale,

Présentement occupée par M. Leffet-Guillemet, peintre.

S'adresser audit notaire. (577)

On désire un APPRENTI GANTIER.

S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

AUX PERSONNES STUDIOUSES
La Librairie GODFROY, Grand'rue, près St-Pierre, à Saumur, vient encore d'accroître son Cabinet de lecture d'un grand nombre de bons Ouvrages en Mémoires, Voyages, Histoires et Romans de mœurs.
Abonnement pour un mois, 1 fr. 50; pour six mois, 6 fr., soit pour la ville soit pour la campagne.
HERBIN
Cette Librairie a aussi fait de grandes acquisitions d'Articles de jour de l'An, qu'elle vendra à des prix très-modérés. Il y aura exposition de ces articles depuis le 25 décembre jusqu'au 3 janvier. — Elle donnera une prime à ses acheteurs.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

REVALESCIÈRE DU BARRY.

Nous tenons de M. Thion, pharmacien, rue du faubourg Saint-Martin, 89, la lettre suivante au sujet de la *Revalescière*. Nous sommes autorisés à la reproduire.

Paris, le 26 septembre 1835.

« Monsieur, » Vous n'apprendrez pas sans intérêt, je le pense, l'heureux effet obtenu par la *Revalescière* dans un des cas les plus graves. » Malgré les soins les plus éclairés, deux de mes enfants ont déjà succombé à une phthisie pulmonaire confirmée. Ma dernière fille fut atteinte de cette affection, il y a environ deux ans; nous ne doutions pas qu'un sort aussi funeste ne vint nous la ravir, et c'est en dépit de cause, je l'avoue, que j'eus recours à la *Revalescière*. Cependant les sueurs colicatives qui l'affaiblissaient tant diminuèrent visiblement en peu de jours, la toux devint moins suffocante et l'expectoration notablement plus facile. Le mieux a continué depuis, et les forces de la malade reviennent en suivant les phases d'une heureuse convalescence. » Ce résultat, aussi favorable qu'inattendu, m'en fait continuer l'emploi. Veuillez donc, je vous prie, remettre au porteur de cette lettre une nouvelle boîte de *Revalescière*, semblable aux dernières. »

GALLARD, 124, rue du faubourg Saint-Martin. »
La *Revalescière du Barry* est un aliment salubre qui guérit les maladies suivantes : Le fer chaud (chaleur violente qui monte de l'estomac, jusqu'à la gorge); acrimonie (picotement à l'orifice de l'estomac); les crampes d'estomac; le gonflement après le repas, les acidités des premières voies, les nausées, les vomissements, borborigines, diarrhées, dissenteries, les constipations et leurs suites dangereuses; toux, asthmes, palpitations, insomnie, coliques, affaiblissement, migraine, bronchites; scrofules, les maladies nerveuses, tremblement, l'accablement, les sueurs nocturnes, l'imbécillité d'esprit, et une foule d'autres affections, suite de mauvaises digestions.
Dépôts dans toute la France. Dépôt général, 32, rue Hauteville, Paris.
A Saumur, dépôt chez M. C. DAMICOURT, ph.; à Angers, chez M. Ch. MENIÈRE, place du Pilori; à Tours, chez MM. DUGENET-BONNEBAULT, 11, rue Royale; Victor SUEZ; ROCHÉ fils, rue de la Sellerie, 35.
On peut se procurer gratuitement dans les dépôts la brochure relative à la *Revalescière* donnant de plus amples détails sur ses vertus et son emploi. (640)

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nos lettres de Constantinople, du 29 novembre, nous apprennent qu'un nouveau contre-ordre vient encore d'être donné au sujet du fameux contingent turco-anglais. Il avait été question de le rappeler de Kertch pour lui faire passer l'hiver à Bourgas. Depuis, on est revenu sur cette mesure, et il a été décidé qu'on laisserait ce corps à Kertch, où on lui expédiait le jour même des approvisionnements considérables. Rien, toutefois, n'a été changé pour ce qui regarde la cavalerie; elle vient positivement hiverner à Constantinople.

Les chanceliers des différentes légations se sont assemblés le 28 novembre, sur l'invitation de la Porte, afin de combiner avec le ministre de la police les meilleures mesures à prendre pour mettre fin aux désordres et aux crimes dont la capitale est devenue le théâtre depuis quelque temps. Le public attendait avec une extrême impatience le résultat de cette réunion, car les choses en étaient venues au point qu'on ne pouvait plus circuler sans crainte d'être arrêté dans certains quartiers, même à une heure peu avancée de la nuit.

Le gouvernement continue à envoyer des troupes en Asie; il ne veut rien épargner pour sauver Kars, s'il en est temps encore. On n'avait pas de nouvelles postérieures au 3 novembre; mais on en a reçu d'un peu plus fraîches d'Erzeroum, annonçant le départ d'un corps de dix à douze mille hommes pour Kars.

Adam Mickiewicz, l'illustre réfugié polonais, dont une dépêche télégraphique a fait connaître la mort à Constantinople, a succombé à la suite d'une maladie dont il était atteint depuis longtemps. Il était arrivé depuis peu de temps de France.

On s'occupe toujours à la Porte des réformes à introduire dans l'administration. Ces jours-ci encore il y a eu deux réunions du conseil des ministres à ce sujet.

Le courrier de Crimée n'a apporté absolument

aucune nouvelle. Les lettres sont du 27 novembre; elles annoncent que les Russes sont dans leurs quartiers d'hiver et ne paraissent nullement disposés à en sortir. En face des Français, ils ont établi des gourbis où ils doivent être assez bien abrités. Malgré les bruits contraires, on ne s'attendait à aucune attaque sérieuse de leur part pendant l'hiver, et comme il ne paraît pas entrer dans les vues des alliés de prendre l'offensive avant le printemps, on compte sur une trêve forcée de quatre à cinq mois.

L'hiver avait commencé en Crimée, et d'une façon assez rude, mais la santé et le moral de l'armée ne laissent rien à désirer.

La Porte a déjà reçu plusieurs propositions pour la concession des lignes de chemins de fer qu'elle a l'intention de faire construire. Dans le nombre, il y en a, dit-on, deux très-sérieuses et qui remplissent toutes les conditions posées par le cahier des charges. — L. Boniface. (*Constitutionnel.*)

Le *Standard* analyse de la manière suivante un discours prononcé par sir Robert Peel, dans un dîner qui lui a été offert à Burton-sur-Trent. Voici comment l'orateur s'exprime en parlant des bruits de paix :

« Je crois qu'il faut attacher peu d'importance à ces bruits de paix. Je reconnais tous les avantages de la paix, et je me réjouis autant que qui que ce soit de son rétablissement; c'est pour cela que je dirai qu'aussi longtemps que l'honneur des alliés sera à l'abri, il importe peu par quel moyen il le soit, que ce soit par l'Autriche ou par une puissance amie. Je sais que tout le monde comprend aussi bien que moi que l'Autriche n'est pas de nos amis.

» L'Autriche, avec ses manifestations de fièvre amitié, n'a fait que dissimuler son hostilité en la déguisant mal; et ce que je veux dire, c'est que si on a négocié pour la paix, on doit être circonspect sur l'accueil qu'on fera à des propositions venant de l'Autriche. Je veux vous exposer nettement ce dont il s'agit.

» Je désire la paix autant que qui que ce soit; mais les négociations pour la paix étant provoquées par l'Autriche, je serai très-circonspect à leur égard. Je ne puis oublier le passé, je ne puis perdre de vue les hésitations et les vacillations de l'Autriche pendant les dernières affaires, je ne puis fermer les yeux sur la conduite perfide de l'Autriche dans les Principautés danubiennes.

» L'Autriche est entrée dans les Principautés se disant notre amie; mais la conduite qu'elle y a tenue n'était autre que celle d'une alliée de la Russie. Si elle avait voulu la paix elle aurait défendu la cause des alliés, et ce qui a été consacré, je dois le dire, par le sang de nos compatriotes, devait nécessairement avoir lieu pour la satisfaction du pays: tels sont les sacrifices auxquels elle nous a condamnés.

» Parce que la guerre était juste, le pays a volontiers accepté tous les fardeaux et toutes les rigueurs imposés par la guerre aux plus riches comme aux moins aisés, qui sont animés d'un sentiment de patriotisme, comme le témoigne ce que je vais dire du noble concours des souscriptions patriotiques et des autres fonds; ces fardeaux ont été acceptés avec un sentiment de magnanimité aussi grand qu'aucune nation en ait jamais manifesté, car nous combattons pour une nation dont l'existence était menacée et dont la population était sur le point d'être réduite à un esclavage plus despotique qu'ait jamais été l'esclavage dans la Grèce et à Rome, mais, indépendamment de tout cela, il y avait l'honneur de notre pays qui devait être conservé inviolable; c'est pourquoi, je dis qu'on ne doit pas se contenter seulement des quatre points. (Applaudissements.)

» La Crimée ne fera plus partie intégrante de la Russie, et j'ajoute qu'elle ne devra jamais plus en faire partie. » (Vifs applaudissements.)

La *Gazette autrichienne* a reçu d'Odessa quelques renseignements sur les travaux de défense de Nicolaïeff. On écrit à cette feuille :

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

M. le marquis, très-persuadé qu'il était maître de disposer de sa nièce, faisait peu de cas des prétentions de la famille Parker; un seul mot suffirait pour éloigner le lieutenant, il lui dirait avec politesse :

— Ma nièce, Monsieur, n'épousera jamais qu'un gentilhomme.

Et tout serait fini : il disposerait également de sa nièce avec une parole. Le seul obstacle qu'il redoutait pouvait venir de son fils, jeune homme opiniâtre, très-capable de refuser un parti qui ne lui conviendrait pas, et qu'un premier mariage avait émancipé.

Dès que M. James Parker parut, les inquiétudes de M. le marquis redoublèrent; il fut étonné de la bonne mine du lieutenant. Cette figure douce et qui néanmoins portait l'empreinte de la franchise et de la résolution, cette taille bien prise qui donnait de la grâce à tous les mouvements du corps, cet air résolu et en même temps poli qui accompagnait toujours M. Parker et faisait naître autour de lui une sympathie involontaire, firent craindre au vieux marquis que sa nièce ne fût plus difficile à ramener qu'il ne l'avait pensé d'abord. Certains hommes semblent nés pour plaire aux femmes et pour les charmer : M. Parker lui parut être un de ces hommes-là. M. le marquis jetait aussi des yeux inquiets sur cette cassette, dont il ne pénétrait pas le mystère et qui semblait préoccuper tout le monde, jusqu'à son fils lui-même.

— Monsieur le Marquis, dit mistress Parker, permettez-moi de vous présenter mon fils James.

Les deux messieurs se saluèrent.

— Eh bien, James, reprit mistress Parker, vous avez donc arraché des mains de votre voleur le trésor de Marie?

— Mieux que cela, ma mère, répondit le lieutenant avec politesse, j'ai eu aussi le bonheur d'être utile à M. le marquis.

A moi, Monsieur? dit le vieux M. de Castres tout étonné.

— Oui, Monsieur, j'ai à vous remettre le dernier souvenir et peut-être les dernières volontés de feu M^{me} de Castres, votre belle-sœur, de la mère de Marie.

M. Parker tira de sa poche la lettre qu'il avait reçue du capitaine, et il la présenta au marquis.

— Cette lettre, Monsieur, dit-il, a été détournée, sur le seuil même de *Post-Office*, par des hommes aussi hardis qu'entrepreneurs; elle a coûté la vie à trois ou quatre personnes, et je ne dois l'avantage de la remettre en vos mains qu'à un désintéressement qui m'étonne ou à des calculs que je ne m'explique pas bien.

— Lisez, Monsieur, lisez, dit mistress Parker, qu'agitait une curiosité féminine, mais bien naturelle dans cette circonstance.

M. Henri de Castres souleva la cassette et en admira les cisèlures. Marie semblait interroger M. Parker du regard. Le lieutenant s'approcha d'elle.

— C'est vous, Marie, lui dit-il, qui avez la clef de cette cassette.

— Moi!

— Oui, le capitaine Blakheath, que je viens de quitter...

— Le chef des brigands qui ont assailli votre maison?

— Oui, Marie. On l'appelle le capitaine Blackbeath. Il est fort aimable et fort poli, car il y a deux personnes en lui, le brigand et l'homme bien élevé et même instruit. Le capitaine prétend que la clef est en votre possession; c'est, dit-il, un petit bijou que vous tenez de votre mère.

Marie se souvint alors que Madge Mac-Grégor, la servante écossaise, lui avait remis, à la mort de la comtesse une clef d'acier qui paraissait devoir n'ouvrir aucune serrure, tellement elle était petite. Madge, sans s'expliquer autrement, lui avait recommandé de conserver précieusement cette clef, d'abord en souvenir de sa mère, ensuite parce qu'elle lui porterait bonheur.

M^{lle} de Castres tira sa montre de sa ceinture, et démêla, parmi des cachets et des breloques, une petite clef microscopique si menue, et néanmoins ciselée avec tant d'art, qu'on aurait dit l'ouvrage des fées ou de ces petits gnomes souterrains auxquels l'Allemagne attribue un talent et un pouvoir surnaturels.

— J'ignore, dit la jeune fille, si cette clef me portera jamais bonheur, ainsi que l'a prétendu Madge, mais je sais, mon ami, qu'elle a failli vous coûter bien cher. Cette pensée seule me fait frémir, James; toutes les richesses de l'Inde ne valent pas pour moi une goutte de votre sang.

« Des voyageurs qui viennent de Nicolaïeff disent que l'on ne reconnaît plus cette ville, tant elle est changée. Les fortifications, proprement dites, commencent à 5 werstes de la ville, à l'endroit où l'Ingal se jette dans le Bug. Trois rangées de toute espèce en empêchent l'approche. Plus de 400 canons de tout calibre défendent la ville de tous les côtés. On a démoli des rues entières, composées de maisons étroites, et on a construit à la place d'immenses casernes et des hôpitaux, ainsi que des magasins de munitions et d'approvisionnements, à l'abri de la bombe. L'ancien bâtiment de l'amirauté a été transformé en un fort qui porte le nom de l'amiral Lazareff. On déploie une très-grande activité, et le pont situé près du village de Vavaroffka est constamment encombré de canons et de voitures d'approvisionnements. »

Kertch, 15 novembre. — Nous sortons d'un coup de vent d'est, qui a duré, ces quatre derniers jours, avec une extrême violence, et nous a fait subitement passer de l'été à l'hiver. Aussi y avons-nous été tous fort sensibles, bien que nous n'ayons pas été pris au dépourvu. Tous les Français campés à Saint-Paul sont parfaitement abrités. A Iénikalé seulement, les barques n'ont pas encore remplacé les tentes, devenues inhabitables dans cette rigoureuse saison. C'est un inconvénient qui ne durera pas longtemps, et on s'occupe sérieusement de le faire cesser.

Rien de nouveau de l'Azoff. Nous n'avons encore aucune nouvelle sur les suites du dernier coup de vent; nous sommes fort inquiets surtout pour les bâtiments de commerce autrichiens qui se trouvent dans cette mer.

Un changement a eu lieu dans les bâtiments de guerre français de cette croisière. Le *Caton* et le *Fulton* ont quitté les eaux d'Azoff pour faire place à un bâtiment aujourd'hui plus nécessaire, la *bombarda le Sésostri*. Ses deux redoutables mortiers vont jouer sur le camp russe d'Yénitché, placé hors de portée de nos plus forts canons, mais non pas de celles de ces mortiers-monstres. L'ennemi va être désagréablement surpris en faisant connaissance avec ces nouveaux projectiles dont on n'a encore aucune idée dans les parages de l'Azoff. Comme vous le voyez, on ne laisse pas beaucoup de repos aux Russes.

Dans la Crimée orientale, l'ennemi n'a opéré aucun nouveau mouvement. A Kertch, on ferme la ville au moyen de barricades placées aux extrémités des rues aboutissant à la rase campagne. On se précautionne. C'est une première mesure de sûreté, qui doit, dit-on, être suivie d'une seconde plus sérieuse et non moins indispensable. Kertch est ouvert à l'invasion dans toute sa partie ouest; cette partie va être entourée d'une enceinte fortifiée.

Le bruit court ici que les Russes se préparent à faire pendant l'hiver tout ce qui dépendra d'eux pour recouvrer leurs communications avec la côte d'Asie. Il est douteux, cependant, qu'ils se hasardent à faire quelque chose contre Saint-Paul, dont les abords ont été rendus inexpugnables par les Français. Mais je ne suis pas éloigné de croire à une attaque contre Kertch, où ils espèrent avoir

meilleur marché du contingent turco-anglais; leur but serait aussi de détruire de fond en comble cette ville qu'ils regrettent d'avoir abandonnée sans la livrer aux flammes. Si l'on considère aujourd'hui Kertch comme un grand dépôt de vivres, cette place n'est pas assez fortement gardée, bien qu'occupée par quelques troupes régulières et le fameux contingent. — L. Boniface. (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On écrit de Tunis, le 28 novembre 1855 :

« La rade de la Goulette a été, le 18 de ce mois, le théâtre d'un grave sinistre, dont je n'ai pu vous rendre compte immédiatement, attendu que la nouvelle m'en est arrivée au moment même où le courrier allait partir.

« Pendant la nuit du 17 au 18, un vent violent du sud-est n'avait cessé de souffler avec une telle violence qu'une houle très-forte agitait la rade. Le 18 au matin, le même vent régnait encore; le temps était sombre, mais aucun danger imminent ne semblait menacer les bâtiments en rade. Le baromètre était à 28 degrés. Vers les sept heures, le temps s'obscurcit davantage; des éclairs se succédaient, suivis de coups de tonnerre qui éclataient avec plus de fracas à mesure que le ciel s'assombrissait. A sept heures et demie, à la suite de trois coups de tonnerre violents, une pluie de gros grêlons survint et dura environ cinq minutes; puis, le temps s'éclaircit un peu. C'est alors que l'on vit s'élever des montagnes, du côté sud-sud-est, un nuage singulier qui s'avancait vers la mer. Bientôt, le doute ne fut plus permis, une trombe se dirigeait sur la rade de la Goulette.

« Le temps était pluvieux; le vent avait perdu de sa force; la mer seulement continuait à être houleuse. La trombe s'étendit sur la mer, qui n'était plus alors qu'une vaste nappe d'écume, et enveloppa subitement une partie des navires mouillés dans la rade. Il était alors presque impossible de voir, de la Goulette, les ravages qu'elle exerçait; mais bientôt, quittant la rade, elle fondit sur la partie ouest de la Goulette, et notamment sur l'arsenal, où elle causa les plus grands dégâts. Les désastres qu'on redoutait, en voyant cette trombe tourbillonner sur la rade avec un bruit formidable, n'étaient, hélas! que trop réels. Six navires avaient été atteints; cinq semblaient déjà; le sixième était demâté et n'offrait plus aux regards qu'un amas de débris de mâture, de voiles, de gréements gisant pêle-mêle le long de son bord.

« Voici les noms des navires qui ont été victimes de cette catastrophe :

- « La goëlette française *Léocadie*,
- « Le brick-goëlette français *André et Camille*,
- « Le brick français *l'Évangile*,
- « Le brick anglais *Cavallo-Marino*,
- « La goëlette anglaise *Angiolina*,
- « Le brick-goëlette sardes *Martino*.

« Pendant que le sauvetage s'opérait avec une promptitude et une intrépidité dignes de tous les éloges, cinq autres trombes en vue au nord-est se dirigeaient vers la rade, où elles auraient probablement anéanti tout ce qui s'y trouvait encore;

mais une heureuse diversion dans leur marche les fit rétrograder et disparaître à nos yeux.

« En s'abattant sur l'arsenal, la trombe a eu la force d'enlever trois grosses pièces de mât de 25 mètres de longueur sur un diamètre de 60 centimètres, les jetant à une distance d'environ seize ou vingt mètres. Deux pièces de canon qui étaient sur le quai furent littéralement broyées par le choc de ces mâts, dont l'un se rompit en deux. Un bateau d'une quinzaine de tonneaux fut enlevé et porté à une incroyable distance. Un grand canot a été retrouvé à une distance de quinze mètres de l'endroit où il était primitivement placé.

« Tant qu'a duré la trombe, l'atmosphère a été sulfureuse; on eût dit être sous l'influence d'un puissant courant d'air électrique.

« Le nombre des victimes a été bien moindre qu'on ne pouvait le craindre d'après la soudaineté et la violence du sinistre. » (Univers.)

— On écrit de Salies, au *Mémorial des Pyrénées* :

« Voici un touchant exemple de bravoure et de piété filiale, qui fait honneur à deux soldats de notre commune :

« Il y a environ douze ans, le jeune Coussirat (Jean), se sentant du goût pour la carrière militaire, quitta la maison paternelle et s'engagea volontaire sous les drapeaux. En peu de temps il franchit les premiers grades et compta parmi les sous-officiers les mieux notés. Envoyé en Afrique, il s'y distingua. On lui offre pour récompense la croix ou le grade de sous-lieutenant. Je préfère la croix, dit-il; le gouvernement me donne du pain, et mon vieux père n'en a pas. La croix me suffit, et les 300 fr. qu'elle m'assure seront bons pour mon père. Depuis ce moment, sa pension parvenait par trimestres à sa famille reconnaissante. Peu de temps après, il est nommé sous-lieutenant. A l'affaire du Mamelon-Vert, il passe lieutenant. Il allait être nommé capitaine, lorsque devant la tour Malakoff il succomba, criblé de blessures.

« Son frère (Georges), encore élève chez les Frères de la Doctrine Chrétienne quand son frère était entré au service, éprouve à son tour le même amour pour les armes. Il s'enrôle, et au bout de deux ans il est sergent. Lorsque la guerre d'Orient éclate, il s'empresse de déposer ses galons et demande à partir simple soldat pour la Crimée. Après la bataille d'Inkerman il avait déjà repris ses grades et de plus il était nommé sergent-major. Envoyé au commencement du mois d'août sur les bords de la Tcherouaïa, à l'affaire du 16, il gagnait la médaille militaire. Evacué sur Montpellier pour se rétablir, il a été prié par sa famille d'accepter un congé de convalescence et de venir passer quelques jours à Salies. On n'a pu obtenir que cette réponse : Je veux partir pour la Crimée et rejoindre le corps expéditionnaire. Certainement je serais très-heureux de revoir mes parents; mais cette satisfaction retarderait mon avancement. Je suis le premier porté pour la croix; j'ai quatre campagnes et une blessure; puis, étant sergent-major, avec une bonne conduite, j'arriverai bientôt à l'épaulette en Orient. Je ne désire que d'arriver au moment où je pourrai offrir à mon père ma croix, comme avait fait mon pauvre frère qui est mort le 8...

M. Parker serra la main de Marie et fit sortir la petite clef de l'anneau d'or qui la retenait.

— Êtes-vous capable d'un secret, James ? dit Marie en se penchant vers l'oreille du lieutenant.

— Oui, Marie, j'ai fait vœu de vous obéir toute ma vie; commandez.

— Me promettez-vous de vous contenir ? de ne pas permettre à vos yeux d'exprimer votre étonnement et peut-être votre colère ?

— Qu'y a-t-il donc, Marie ? Vous me faites frémir.

— M. le marquis de Castres est venu à Londres pour me faire épouser son fils.

— Qui a une femme.

— Hélas ! non, sa pauvre femme est morte... Chut ! ne faites pas un mouvement, mon cousin Henri ignore encore cet événement.

— Plutôt que de vous céder à un autre, dit M. Parker en serrant les dents, je...

— Chut ! vous tenez mal votre parole, James.

— Je vous enlèverai Marie, je vous établirai à bord du *Neptunus* et nous verrons si ce vieux marquis viendra vous y chercher.

— Chut ! chut ! James ; je vous y suivrai plutôt que d'épouser mon cousin.

Pendant cette conversation, M. le marquis lisait la lettre de M^{me} la comtesse de Castres ; quand cette lecture fut achevée, il donna la lettre à son fils.

— Lisez tout haut, Monsieur, lui dit-il, personne ici ne doit ignorer les derniers vœux, ni les dernières dispositions de M^{me} de Castres. Le marquis s'assit sur

son fauteuil et le menton appuyé sur sa main, il demeura muet et pensif.

M. Henri de Castres se leva et déploya la lettre ; M. Parker, troublé par ce qu'il venait d'apprendre, frappait le tapis du bout de sa botte ; mistress Parker ne quittait pas son fils des yeux.

— Qu'a donc pu dire Marie à James ? pensait-elle, le pauvre garçon a l'air inquiet.

M^{re} de Castres cherchait à deviner dans les traits de son oncle une partie de ce qu'elle allait entendre. Qui pouvait savoir si dans cette lettre il ne se trouverait pas un mot, qui, mal compris ou mal interprété, autoriserait les prétentions de son oncle. La figure du vieillard était impassible, et aurait défié l'examen du physiologiste le plus attentif et le plus intelligent.

M. Henri de Castres lut donc ce qui suit au milieu du plus grand silence.

« Monsieur le Marquis,

« Je sens que la vie m'abandonne et que dans quelques jours tout sera fini pour moi en ce monde. Je mourrais sans regret, sûre d'aller retrouver dans le sein de Dieu l'époux que je pleure encore, si je ne laissais après moi ma fille au moment où elle peut le moins se passer de la tendresse et des conseils d'une mère.

« Si je suivais l'instinct secret de mon cœur, je confierais Marie à mistress Parker, ma meilleure et ma plus constante amie ; mais de quel droit imposer une pareille tâche à mistress Parker, et la charger de devoirs qui ne sont pas les siens ? La discrétion est, selon moi, une grande marque d'amitié ; j'ai toujours

« agi ainsi, et je l'ai prouvé à la famille Parker en habitant sa petite maison de New-Street, au lieu de loger avec elle dans la rue d'Oxford, comme elle me l'a sans cesse offert.

« Vous êtes, après moi, monsieur le marquis, le plus proche parent de ma fille, et, dans ce moment suprême, je croirais manquer à ce que je vous dois, si je ne vous demandais pas de recueillir votre nièce.

« Je laisse à ma fille de quoi vivre décemment, comme nous avons vécu jusqu'ici toutes deux. Elle rentrera aussi dans la portion de mes biens que la République française a négligé de vendre, et qui lui sera rendue, dès qu'elle mettra le pied en France.

« A mes yeux, tout cela n'est rien ; monsieur le Marquis, Marie est la plus riche fille de France et d'Angleterre, elle a un trésor qu'elle ignore, et que mon amour jaloux lui a conservé intact. J'ai caché ce trésor à tous les yeux ; je l'ai enfoui même et, comme une femme avare de ses richesses, je me suis contentée d'aller passer quelques heures chaque nuit sur la dalle qui le recouvre. Si Marie quitte l'Angleterre, il faut qu'elle emporte ce trésor avec elle ; c'est son bien. Les richesses des rois ne sont rien auprès. Il est au-dessus des diamants aujourd'hui dispersés de la couronne de France. La cassette qui le renferme est l'ouvrage du roi Louis XVI ; il l'a donnée lui-même à votre frère, mon époux, lorsque M. le comte de Castres avait l'honneur d'être mousquetaire, et à une époque encore heureuse... l'orage était loin... Marie avait un an.

— Vous y placerez la dot de votre fille, dit le roi.

« Avec de pareils soldats, peut-on jamais douter de la victoire? Et c'est l'éducation chrétienne qui fait ces héros, l'honneur des familles et la gloire de la patrie!... »

— On écrit de Naples, 27 novembre: « Dans la matinée du 18 de ce mois; on a ressenti à Potenza deux secousses ondulatoires de tremblement de terre. La première a eu lieu à onze heures trois quarts, l'autre à midi un quart. Ces secousses n'ont occasionné aucun accident. » (*Giornale ufficiale.*)

— Un tremblement de terre ressenti mercredi à Auch et à Bordeaux a été également éprouvé, mais avec plus de force, à Périgueux. On lit dans l'*Echo de Vézère*:

« Mercredi, vers 6 heures 45 minutes du soir, on a ressenti à Périgueux une secousse de tremblement de terre. Il n'a pas été possible de préciser la direction des oscillations; mais elles ont été assez fortes pour faire trembler les cloisons, remuer des meubles et renverser des vases sur la cheminée. Dans une maison, une cage renfermant plusieurs oiseaux s'est détachée du mur; dans une autre, on a vu s'agiter sur une console des potiches qui sont tombées à terre et se sont brisées. »

« Une personne qui traversait le Pont-Vieux a éprouvé la secousse. Elle a entendu un grand bruit dans la rivière. Il lui a semblé que l'eau s'arrêtait au barrage, on s'opérait une sorte de reflux. « J'ai cru un moment, a dit cette personne, que la rivière allait remonter vers sa source. »

« Mais c'est devant le lycée que le phénomène s'est fait remarquer par sa plus grande intensité. Des amas de terre ont été dérangés par le choc, et un mur voisin a été lézardé. »

« Nous n'avons pas appris qu'il soit arrivé aucun malheur dans les environs. »

— La *Vigie de Dieppe* dit qu'il y a trois jours, vers six heures et demie du soir, bien des personnes ont pu être témoins d'un curieux phénomène météorologique. Un globe de feu, traversant l'atmosphère comme un boulet rouge, et laissant après lui un sillon de feu, semblable à la queue d'une comète, a passé sur la ville en se dirigeant de l'est à l'ouest. Les journaux anglais nous apprenent que ce phénomène a été également observé à Londres et à cent milles de cette dernière ville.

— Amédée Achard annonce, dans l'*Assemblée*, une invention capitale qui vient d'être faite par un industriel.

La crinoline, grâce à lui, n'est plus une crinoline, c'est un ballon. On l'enfle et on la désenfle à volonté. Voilà comment la chose se pratique :

Un petit mécanisme ingénieux est appliqué à la jupe; ce mécanisme léger est muni d'une soupape et d'un piston. Quand la personne qui porte la crinoline doit monter en voiture ou s'asseoir dans une loge, elle ouvre la soupape, l'air se dégage et la jupe n'a plus que les proportions modestes d'un vêtement patriarcal; mais si elle a à sortir par un beau soleil, si elle doit entrer dans un salon, sous le feu de cent regards, elle presse le piston, l'air s'insinue dans le tissu et la crinoline s'arrondit avec majesté. (*L'Album Angevin.*)

« Hélas! l'orage est venu, il a emporté mon époux, le roi lui-même et la dot est dans la cassette. »

« Vous trouverez ce trésor précieux dans la cave de la maison de New-Street, la cinquième dalle en partant du seuil et en marchant vers le fond. Cette dalle est facile à reconnaître; elle est marquée d'une croix et d'une fleur de lys, grossièrement gravées par moi-même. »

« J'aurais voulu marier ma fille en Angleterre, qui a été pour nous une terre hospitalière. Marie parle la langue de ce pays et elle en a les habitudes. Je meurs trop tôt pour mettre ce projet à exécution. J'espère que votre fils Henri, mon neveu, sera pour elle un mari qui fera son bonheur, s'il vous convient de marier ma fille à mon neveu Henri... »

— C'est ma volonté! s'écria le marquis, incapable de se contenir plus longtemps.

— Permettez-moi d'achever, mon père, dit Henri de Castres.

— Achevez, Monsieur, achevez... M. Henri de Castres reprit :

« Si donc il vous convient de marier ma fille avec mon neveu Henri, faites ce mariage, à la condition toutefois que mon neveu consentira librement à épouser sa cousine et que les inclinations de ma fille ne seront point contrariées. »

Marie, au milieu des larmes qu'elle répandait, laissa échapper un soupir d'allègement, mistress Parker poussa un cri de joie et le lieutenant s'avança vers le marquis, dont il secoua la main avec force.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Turin, mardi 11 décembre. — « Le Roi est arrivé, ce soir, dans la capitale. Sa Majesté a trouvé à Suse, le prince de Carignan. Les Ministres et une foule immense attendaient Sa Majesté à la gare du chemin de fer. Elle a été accueillie avec un vif enthousiasme. La ville a été illuminée. »

« Les Chambres ont repris leurs séances hier. » — Havas.

Marseille, mardi 12 décembre. — « Le *Gange* apporte des nouvelles de Constantinople du 3 décembre. »

« L'escadre de l'amiral Stewart devait partir le 4 pour Smyrne, elle devait ensuite se rendre dans les eaux de la Grèce et de l'Adriatique. »

« La cavalerie anglaise qui se trouvait à Balaclava et à Kertch est revenue à Constantinople. » — Havas.

« Dresde, mercredi 12 décembre. — Le journal officiel dément la nouvelle de conférences qui s'ouvriraient à Dresde au sujet du conflit oriental et en vue du rétablissement de la paix. Aucun diplomate n'est attendu à cet effet dans la capitale de la Saxe. »

« Londres, mercredi 12 décembre. — Le *Morning-Post* annonce comme nouvelle authentique la chute de la ville de Kars. Le général Williams, contraint par la famine, aurait envoyé un parlementaire aux Russes, pour offrir la capitulation de la place. » — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

M. Boileve, de Saint-Cyr, vient de donner à notre musée l'ancien sceau de l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur. C'est par l'entremise de M. l'abbé Briffault que ce don a été fait.

Ce sceau avait été remis au père de M. Boileve par dom Macé lui-même, dernier prieur des Bénédictins. C'était au moment où les religieux étaient expulsés de l'abbaye.

Grâces soient rendues à M. Boileve, qui a bien voulu faire l'abandon de cette précieuse antiquité en faveur de notre ville; grâces aussi à M. l'abbé Briffault qui ne cesse de travailler à faire revivre notre glorieux passé.

P. GODET.

Un supplément au *Moniteur* du 8 décembre nous donne la liste générale des récompenses décernées par le jury international. Voici les distinctions obtenues par des exposants de Saumur :

11^e CLASSE. — Préparation et conservation des substances alimentaires.

MENTION HONORABLE.

M. Combier-Destre, à Saumur.

18^e CLASSE. — Industrie de la verrerie et de la céramique.

MENTION HONORABLE.

M. Lambourg, à Saumur.

25^e CLASSE. — Confection des articles de vêtements et fabrication des objets de mode et de fantaisie :

MENTION HONORABLE.

M. Lambourg, à Saumur.

— Vous êtes un homme franc et loyal, Monsieur, lui dit-il, vous pouviez nous cacher cette lettre, qui contrarie vos projets, et vous nous la livrez.

— Vous pouviez, répondit froidement le marquis, garder cette cassette, et vous nous la rendez... vous êtes un galant homme.

— Vous m'insultez, Monsieur, dit M. Parker avec colère.

— C'est possible, reprit le marquis en saluant; mais alors, Monsieur, vous m'avez insulté le premier. Il me semble que ne pas vous communiquer une lettre qui nous apprend à tous que M^{lle} de Castres est une des plus riches héritières de France ou garder la cassette serait absolument la même chose : c'est la différence du vol moral, si je puis m'exprimer ainsi, au vol matériel. Ni l'un ni l'autre, Monsieur, ne méritons des éloges; nous avons fait simplement ce que font toujours les gens comme nous.

— Si vous l'entendez ainsi, dit M. Parker, un peu honteux de sa vivacité envers un vieillard, recevez mes excuses.

— Recevez les miennes aussi, dit le marquis en tendant la main au jeune homme... Je vous estime infiniment, Monsieur, mais vous n'aurez pas ma nièce.

— Comment cela, Monsieur?

— Elle est sous ma tutelle; je suis son plus proche parent; je lui tiens lieu de père et de mère; j'ai donc le droit de disposer d'elle, et je veux la marier à mon fils.

— Contre son gré? dit mistress Parker.

— Pas du tout, Madame, M^{lle} de Castres et mon fils

ÉTAT-CIVIL du 15 au 30 novembre.

NAISSANCES. — 19, Eugène-Frédéric-Joseph Lecoq, rue Dupan; — 20, Alexandre-Louis Bougreau, rue de l'Hôtel-Dieu; — 21, Abel-Gustave Sprecher, rue d'Orléans; — 28, Marie-Jacques-René Mayaud, quai de Limoges; — Charles Berard, carrefour de l'Arche-Dorée; — Marie-Charlotte Bouché, rue d'Orléans; — Frédéric Bontemps, rue d'Orléans; — 30, Jeanne-Françoise-Marthe Delavau, rue Pavée.

MARIAGES. — 19, Auguste-Jean Delabarre, cafetier, a épousé Marie Pelou, lingère, tous deux de Saumur; — 26, Victor Martinet, menuisier, a épousé Joséphine Martin, couturière, tous deux de Saumur; — Hippolyte Drouin, charpentier, a épousé Henriette Freslon, marchande, tous deux de Saumur; — Clément Paris, cordier, a épousé Goguet, sans profession, tous deux de Saumur; — Jules-Eugène Rousseau, cordonnier, a épousé Joséphine-Anne-Françoise Bichon, couturière, tous deux de Saumur; — Louis-Félix Bournillet, négociant, a épousé Marie-Anne Rousselin, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Pierre Passedoit, menuisier, 54 ans, rue du Roi-René; — 18, Louis-Eugène Gaudicheau, 3 ans; — Jeanne-Perrine Gabillé, femme Journée, 63, rue Saint-Pierre; — 19, Jacques Pannetier, journalier, 39 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Marie-Anne de Boissy-d'Anglas, propriétaire, 80 ans, veuve de la Mery, au Jaguebeau; — Simon, mort-né, rue de la Petite-Douve; — 20, Guillaume-Rey Girard, propriétaire, 71 ans, célibataire, rue de Bordeaux; — 22, Anne-Joséphine Perroteau, aubergiste, 51 ans, femme Misandeau, rue d'Orléans; — Claudine Chantenet, marchande, veuve Rosse, 64 ans, à Issoudun; — Boniface Chiron, canonnier d'artillerie de marine, 24 ans, célibataire, à Constantinople; — Charles Bareru, champignonnier, 61 ans, à Fontevault; — Adrien Gaullier de la Grandière, capitaine-adjutant-major, célibataire, à Malakoff; — Frédéric-Emile Herbault, caporal, 22 ans, célibataire, à Lyon; — Alexis Faison, chasseur, 23 ans, célibataire, à Orléans; — Pierre Dubain, sabotier, 68 ans, rue de la Visitation; — Marie-Louise Soyer, 10 ans, rue St-Nicolas; — 24, Emile Sanzay, maçon, 17 ans, célibataire, à l'Hôtel-Dieu; — 26, Louis Leroy, 94 ans, rue de l'Abreuvoir; — Marie-Henri-Sébastien Mollay, 2 mois, rue des Moulins; — 27, Louise Bertin, 7 jours, à la Providence; — 27, Eugène-René Ballet, 6 mois, porte du Bourg; — Urbain Bouet, cordonnier, 60 ans, rue du Marché-Noir; — 29, Marguerite Simoneau, 65 ans, femme Guiocheau, rue Saint-Nicolas; — 30, Anne Deblais, domestique, 28 ans, célibataire, port Cigogne; — Marguerite Lefay, domestique, 27 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Jeanne-Marie Lamarque, propriétaire, 70 ans, femme Videgrain, rue Saint-Nicolas.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 20, le 21 et le 22 de ce mois. (682)

ne se connaissent pas; ils vont faire connaissance; ils vont vivre à Paris pendant un an l'un près de l'autre; ils se verront tous les jours et avant six mois ils s'aimeront de tout cœur, je vous en réponds.

M. Henri de Castres eut qu'il ne pouvait se taire plus longtemps sans manquer à ce qu'il devait à sa cousine, à M. Parker et à lui-même; il supposait d'ailleurs son père instruit; le moment de l'explication était venu.

— Mon père, dit-il, ma cousine a bien placé ses affections; elle aime M. le lieutenant Parker, et si, ce qui me paraît impossible, elle pouvait me regarder d'un œil favorable, je ne profiterais pas de ses bontés: je suis marié.

— Je le sais, Monsieur, reprit le marquis avec colère... et qu'importe!

— Qu'importe? répéta son fils.

— Souvenez-vous de ce que vous m'avez promis, mon oncle, dit tout bas Marie au marquis.

— Voudriez-vous tuer votre fils en lui apprenant son malheur? dit aussi mistress Parker.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 40 cent. — Fermé à 64 50.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 91 50.

BOURSE DU 12 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 64 35.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 91.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e FERMÉ, notaire
à Chinon.

VENTE

Par Adjudication,
DES BATIMENTS
De l'ancien

HOTEL-DE-VILLE DE CHINON.

Le dimanche 6 janvier 1856, à midi,
en la salle du nouvel Hôtel-de-Ville
de Chinon.

Par le ministère de M^e FERMÉ, no-
taire à Chinon.

Il sera procédé, aux enchères publi-
ques, à la vente des bâtiments et dé-
pendances, composant l'ancien Hôtel-
de-Ville de Chinon.

La vente aura lieu en un seul lot,
comprenant la totalité des bâtiments
sur la mise à prix de . . . 34,000 fr. ;

Et, à défaut d'enchérisseur pour la
totalité, en trois lots, composés de la
manière suivante :

1^{er} Lot.

Le premier lot, à prendre au midi du
bâtiment, aura, à partir de l'angle
sud-est, une longueur de façade sur
la place de la Mairie, de treize mètres
trente-cinq centimètres, sur une pro-
fondeur moyenne de huit mètres vingt
centimètres; il comprend au rez-de-
chaussée le logement ayant son entrée
sur la rue Basse, l'emplacement oc-
cupé par le grand escalier et le loge-
ment du concierge, et au-dessus la
partie correspondante des bâtiments
dans la même longueur ;

Sur la mise à prix de . . . 11,000 fr.

2^e Lot.

Le second lot, d'une longueur de fa-
çade de treize mètres quarante centi-
mètres, sur une profondeur moyenne
de sept mètres cinquante centimètres,
comprend, au rez-de-chaussée, l'an-
cien corps-de-garde, le magasin des
pompes et une longueur de trois mè-
tres quatre-vingt-douze centimètres, à
prendre dans le magasin à côté, et au-
dessus la partie correspondante des
bâtiments ;

Sur la mise à prix de . . . 14,000 fr.

3^e Lot.

Le troisième lot, d'une longueur de
façade de dix mètres trente centimè-
tres, sur une profondeur moyenne de
sept mètres dix centimètres, com-
prend au rez-de-chaussée, le surplus
du petit magasin, l'ancien local des
poids-et-mesures, et l'emplacement
occupé par l'escalier conduisant à la
bibliothèque, et au-dessus toute la
partie correspondante ;

Sur la mise à prix de . . . 9,000 fr.

Ces bâtiments, par leur position
dans le centre de la ville et sur la
place du marché, sont très-propres à
l'établissement d'un hôtel ou d'un
café, de boutiques et de magasins
pour toute espèce de commerce.

Pour prendre communication des
clauses et conditions auxquelles la
vente aura lieu, s'adresser au Secré-
tariat de la Mairie de Chinon, et à M^e
FERMÉ, notaire à Chinon, rédacteur et
dépositaire du cahier des charges.

A CÉDER

De suite,

Un FONDS DE COMMERCE d'ar-
ticles de Sellerie, Carrosserie et Bour-
rellerie, parfaitement achalandé, sis à
Poitiers.

On donnera toutes facilités pour le
paiement.

S'adresser à MM. DASTRE J^{ne} et
BRÛÈRE, rue Saint-Porchaire, à Poi-
tiers. (413)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
La MAISON occupée par M^{me} GRÉARD,
rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

M. GRÉARD quitte son magasin de
la rue Saint-Jean pour agrandissement
de commerce en cette ville. (622)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 23 décembre 1855,
à midi,

En la maison du Petit-Lernay, com-
mune d'Antoigné,

Par le ministère de M^e LE BLAYE,
notaire à Saumur,

DE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-LERNAY,

Communes d'Antoigné, de Saint-Martin-
de-Sanzay et de Montreuil-Bellay,

A 3 kilomètres de Montreuil, et 500
mètres de la grande route,
Consistant en une jolie maison de
maître, belles servitudes, le tout
nouvellement construit, et 35 hecta-
res de bonnes terres propres à toutes
cultures.

La moitié des terres joint la mai-
son, l'autre moitié est morcelée dans
un rayon de 1 kilomètre.

On vendra pour la totalité ou par
lots séparés, au gré des acquéreurs.

Très-grandes facilités pour les paie-
ments.

S'adresser audit notaire. (684)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

MAISON NEUVE,

Rue de la Basse-Ile, appartenant à
M. Ossant.

S'adresser audit notaire. (589)

MAISON,

Occupée par M. COUTARD,

A LOUER pour la Saint-Jean 1856.

Cette maison a une entrée rue de la
Petite-Douve et une autre rue du Por-
tail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve BASTIEN,
rue du Portail-Louis. (667)

Etude de M^e SENIL, notaire
à Longué.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION,

En l'étude dudit M^e SENIL,

Le jeudi 20 décembre 1855, à midi,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE VASTE PRAIRIE,

Située dans le grand marais d'Avoir,
commune de Longué ;

Contenant environ 18 hectares 50 ares.

Cette Prairie, la meilleure du grand
marais d'Avoir, produit abondamment
des foins d'excellente qualité.

S'adresser au sieur DESAUNAI père,
demeurant dans la maison construite
dans ladite prairie, pour visiter cette
prairie, et audit M^e SENIL, pour les
conditions de la vente et pour traiter.

On pourra traiter, de gré à gré, avant
le jour de l'adjudication. (642)

DEPUIS LONGTEMPS

je souffrais d'une gas-
trite aiguë, contre la-
quelle avaient échoué
tous les efforts des
médecins. Je ne pouvais plus rien digérer; mon estomac rejetait toute espèce
d'aliments; je m'affaiblissais de plus en plus, à un tel point que je devais me
concher plusieurs fois par jour.

Je ne pouvais plus supporter mes cruelles souffrances lorsque j'eus l'idée de
recourir à la *Revalescière du Barry* dont on m'avait parlé, et après en avoir
composé mon déjeuner, pendant un mois, je me trouvai tout-à-fait guérie.

Heureuse d'avoir recouvré la santé, je regarde comme un devoir de donner
autant de publicité que possible à un résultat qui intéresse tant de monde.

Cachan, commune d'Arcueil, F^e CAILLET.

Départ. de la Seine. Novembre 1855.

La *REVALESCIÈRE DU BARRY* est une nourriture fortifiante et curative
dans toutes les maladies de l'estomac et des intestins; toutes les personnes ma-
lades et faibles devraient en faire leur déjeuner; elle est nutritive, d'un goût
agréable, et un repas ne coûte que 4 ou 5 sous. Dépôts à Paris et dans toutes
les villes de la France. — Dépôt général, rue Hauteville, 32.

A Saumur, dépôt chez MM. DAMCOURT, pharm.; à Angers, Charles MENIÈRE,
place du Pilon; à Tours, MM. DUGENET-BONNEBAULT, 11, rue Royale; V^{or} SUEZ,
ROCHE fils, rue de la Seillerie, 35. (686)

Etude de M^e COURTOIS, notaire
à Brézé.

GRANDE

VENTE MOBILIÈRE

Pour cause de départ.

Le dimanche 16 décembre 1855, et
jours suivants, s'il y a lieu, il sera
procédé, par le ministère de M^e COUR-
TOIS, notaire à Brézé,

Au château de Bizay, commune
d'Épieds,

A LA VENTE

DU MOBILIER

Garnissant ledit château.

Il sera vendu :

Lits, tables, chaises, fauteuils,
canapés, linge de maître et de cui-
sine, batterie de cuisine en cuivre et
beaucoup d'autres bons objets de mé-
nage;

Et beaucoup de vin blanc en bonteil-
les, des récoltes de 1846, 1847 et
1848.

On paiera comptant et 5 centimes
par franc. (665)

MAIRIE DE DOUÉ.

Le Maire de la ville de Doué donne
avis que le 16 décembre 1855, à une
heure après midi, il sera procédé, à
l'hôtel de la Mairie, à l'adjudication,
au plus offrant et dernier enchérisseur,
du bail à ferme de l'Octroi de cette
Ville, pour trois années, qui commen-
ceront le 1^{er} janvier 1856 et finiront
le 31 décembre 1858, sur la mise à
prix de 8,000 fr. par an.

Le cahier des charges, clauses et
conditions de l'adjudication est déposé
au secrétariat de la Mairie, où il en
sera donné connaissance à toutes les
personnes qui s'y présenteront.

Fait à la mairie de Doué, le 15 no-
vembre 1855.

(656) Le maire, GUIONIS-JOUBERT.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

A VENDRE

1^o Une MAISON, située à Saumur,
rue Bodin, actuellement occupée par
M. Lafenille, avocat, et joignant la
rue de la Grise ;

2^o Un MORCEAU de TERRE et
VIGNE, situé au canton de Pierre-
Fiche, commune de Bagneux, appa-
rtenant à M^{me} Aubelle, contenant en-
viron 55 ares, et joignant des deux
bouts des chemins, et des deux côtés
M. Pierre. Ce morceau pourra être di-
visé en trois lots.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

A LOUER

OU A VENDRE

UNE MAISON

Rue Cendrière,

Occupée par M^{me} veuve Peltier.
S'adresser à M. FAUGÈRE. (718)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COQUIN.

Les créanciers de la faillite du sieur
Alexandre Coquin, voiturier, demeu-
rant commune de Coron, sont invi-
tés, conformément aux dispositions
de l'art. 492 du Code de commerce, à
se présenter en personne, ou par
fondés de pouvoirs dûment enregis-
trés, dans le délai de vingt jours à
partir de ce jour, devant le syndic de
ladite faillite, et à lui remettre leurs
titres accompagnés d'un bordereau sur
timbre, indicatif des sommes qui leur
sont dues, si mieux ils n'aiment en
faire le dépôt au greffe du tribunal de
commerce.

La vérification des créances aura
lieu le vendredi 4 janvier 1856, à midi
précis, en la chambre du Conseil du
Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal,
(687) A. DUDOUET.

A LOUER PRÉSENTEMENT

MAISON,

64, Rue du Portail-Louis.

S'adresser à M^{me} veuve LINACIER,
rue Bodin, ou à M. LINACIER.

SIMON, CORDONNIER,

Place de la Bilange,

A l'honneur de prévenir qu'il ar-
rive de Paris avec un assortiment
complet de *CHAUSSURES pour*
Dames et Enfants, à des prix très-mo-
dérés. (670)

On désire un APPRENTIGANTIER.

S'adresser à M. BLANCHET, gantier,
place de la Bilange. (566)

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE

PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour
arrêter promptement la chute des che-
veux; elle en empêche la décoloration,
nettoie parfaitement le cuir chevelu,
détruit les matières grasses et
pellicules blanchâtres; ses proprié-
tés régénératrices favorisent la repro-
duction de nouveaux cheveux, les
fait épaisir et les rend souples et bril-
lants, et empêche le blanchiment; ca-
bantie. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen,
rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Sau-
mur, chez M. Eugène Pissot, et chez
M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean.
PRIX DU POT: 3 FR. (292)

AUX PERSONNES STUDIEUSES

La Librairie GODFROY, Grand-rue, près St-Pierre, à Saumur, vient
encore d'accroître son Cabinet de lecture d'un grand nombre de bons
Ouvrages en Mémoires, Voyages, Histoires et Romans de mœurs.
Abonnement pour un mois, 1 fr. 50; pour six mois, 6 fr., soit pour la
ville soit pour la campagne.

ETRENNES

Cette Librairie a aussi fait de grandes acquisitions d'Articles de jour de
l'An, qu'elle vendra à des prix très-modérés. Il y aura exposition de ces
articles depuis le 25 décembre jusqu'au 3 janvier. — Elle donnera une
prime à ses acheteurs.

Saumur, P. GODET, imprimeur.